

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-265 du 24 Août 1987

fixant le 26 Août 1987 comme date
exceptionnelle de nomination et de
promotion dans l'Ordre National du
Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
VU la loi N°86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre
National du Bénin, notamment son article 34, alinéa 1er,
VU le décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 34, alinéa 1er, de la
loi N°86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre Natio-
nal du Bénin, le 26 Août 1987 est déclaré date exceptionnelle de
nomination et de promotion dans l'Ordre National du Bénin.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 24 Août 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CG/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 GGONB
4 MINISTRES 15 SPD_DCCT 2 CEAP 6 ONEPI 2 IGE 3 UNB_FASJEP_ENA 2
BN_DAN 2 DPE_DLC_BCP_INSAE 4 JORPB 1.-